

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2e/131-07
Séance du 07 DEC. 2007

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une aide à l'investissement de 423 181,50 € aux huit établissements hôteliers, dont les fiches de présentation sont annexées au rapport, répartie comme suit :
 - 50 000 € à la Sàrl « Hôtel du Parc » pour l'Hôtel du Parc à THANN
 - 3 573 € à la Sàrl « La Palette » pour La Palette à WETTOLSHEIM
 - 50 000 € à la Sàrl « Les Alisiers » pour Les Alisiers à LAPOUTROIE
 - 218 588 € à la Sàrl « Hôtel Restaurant Résidence Chambard » pour Le Chambard à KAYSERSBERG
 - 76 800 € à la Sàrl « Camille B » pour l'Hôtel de la Bourse à MULHOUSE
 - 9 232,50 € à la SA « Hôtel Restaurant Au Cheval Blanc » pour Le Cheval Blanc à BALDERSHEIM
 - 6 383 € à la Sàrl « Perle des Vosges » pour La Perle des Vosges à MUHLBACH
 - 8 705 € à la Sàrl « Chez Cat'sy » pour l'Hôtel-Restaurant Le Relais du Ried à BISCHWIHR

- ❖ autorise le Président à signer les conventions types d'attribution de subventions correspondantes avec les maîtres d'ouvrage concernés ;
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 89700, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions